

SOCIETE MAGASIN GENERAL – S.A
Au Capital de 11.481.250 DT
R.C : B 13 655 1996- M.F : 033128 WPM 000
N°CNSS :035698-02
28, rue Mustapha Kamel Atatürk - Tunis
Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Messieurs les actionnaires de la Société Magasin Général sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra **le lundi 1 juin 2015 à 10 heures 30 minutes à l'hôtel Sheraton sis à l'avenue de la ligue Arabe 1080 ,Tunis** et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- 1** - Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2014.
- 2** - Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2014.
- 3**- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2014.
- 4**- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2014.
- 5**- Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2014.
- 6**- Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2014.
- 7**- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.
- 8**- Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2014.
- 9**- Ratification des opérations intergroupe effectuées en 2014 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 10**- Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2014.
- 11**- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2014.
- 12**- Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
- 13**- Approbation de la conclusion d'emprunts.
- 14**- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

شركة المغازة العامة - خ.إ

رأس مالها : 11.481.250 دينار

س.ت : B 136551996 - ت.ج : 033128 WPM 000

عدد الانخراط بالصندوق الوطني للضمان الاجتماعي: 035698-02

28، نهج مصطفى كمال أتاتورك - تونس

إستدعاء للجلسة العامة العادية

إنّ السّادة المساهمين في شركة المغازة العامة مدعوون لحضور إجتماع الجلسة العامة العادية للشركة التي ستعقد يوم الاثنين 1 جوان 2015 على السّاعة العاشرة و النصف صباحا بنزل الشيراتون الكائن بشارع الجامعة العربية 1080 - تونس وذلك للتداول في جدول الأعمال التّالي :

- 1 - تلاوة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بتصرّف سنة 2014 .
- 2 - تلاوة تقرير مراقبي الحسابات لسنة 2014.
- 3 - المصادقة على تقرير التصرّف وعلى القوائم الماليّة لسنة 2014 .
- 4 - تلاوة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بتصرّف مجمّع المغازة العامة لسنة 2014 .
- 5 - تلاوة تقرير مراقبي الحسابات لمجمّع المغازة العامة لسنة 2014 .
- 6 - المصادقة على تقرير التصرّف وعلى القوائم الماليّة لمجمّع المغازة العامة لسنة 2014 .
- 7 - إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرّف سنة 2014.
- 8 - تبويب نتيجة سنة 2014.
- 9 - المصادقة على العمليّات المسجّلة خلال سنة 2014 المدرجة في إطار الفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية.
- 10 - تحديد منح حضور أعضاء مجلس الإدارة عن سنة 2014.
- 11 - تحديد منحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق عن سنة 2014.
- 12 - تجديد الترخيص لشراء وبيع أسهم الشركة .
- 13 - المصادقة على الإقتراضات.
- 14 - تفويض الصّلاحيات لإتمام الشّكليات القانونيّة.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 1^{er} juin 2015

PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue régulièrement le **lundi 1^{er} juin 2015 à 10 heures 30 minutes** à l'hôtel Sheraton, Tunis sur convocation du conseil d'administration conformément à l'article 276 du code des sociétés commerciales et aux statuts de la société.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la Société Magasin Général et du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2014 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de la Société Magasin Général et aux états financiers consolidés du Groupe Magasin Général, arrêtés au 31/12/2014, l'assemblée générale ordinaire décide :

- d'approuver sans réserve le rapport de gestion relatif à l'exercice 2014 et les états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2014 ;
- et d'approuver sans réserve le rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2014 et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2014.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2014.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de répartir comme suit les résultats de l'exercice 2014 :

| Rubrique | Montant |
|--|------------------|
| Résultat de l'exercice 2014 | 7 097 687 |
| Résultat reporté des exercices antérieurs | - 4 979 253 |
| Autres compléments d'apport affectés en résultat reporté | 1 800 000 |
| Total Bénéfice à affecter | 3 918 434 |
| Affectation en réserve légale | -195 922 |
| Bénéfice distribuable | 3 722 512 |
| Dividendes à distribuer à raison de 0,300 DT par action | -3 444 375 |

Reliquat résultat reporté après affectation du résultat**278 137**

Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de 0,300 DT par action soit 30% du nominal des actions.

Ce dividende sera mis en paiement à partir de2015.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire ratifie les opérations intergroupe effectuées en 2014 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration et mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes .

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs à DT au titre de l'exercice 2014, à raison de DT par administrateur.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit à DT au titre de l'exercice 2014, à raison de DT par membre.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire reconduit son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société , dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au conseil d'administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins values pouvant être constatées.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'emprunt d'un montant de 20 MDT destiné au financement des investissements de l'exercice 2015 ainsi que l'engagement des crédits de gestion totalisant la somme en principal de 63 MDT.

DIXIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication prévues par la loi.